

Communiqué du SNUITAM-FSU :
Carences
sur les contrôles sanitaires

Vous avez sans doute reçu un message de l'attachée de presse du MAAF s'empressant de jouer les pompiers pour éteindre le feu allumé par le rapport de la cour des comptes dénonçant les carences de l'administration en matière de contrôles sanitaires. Opération vaine qui ne convaincra personne et certainement pas les agents qui perçoivent depuis des années les ravages causés par la RGPP et autres [contre]réformes des services de l'État qui visent sans cesse à réduire le service public. Nous pouvons craindre de plus la poursuite de cette casse, compte tenu des économies drastiques préconisées par cette même cour des comptes, en phase avec l'austérité assumée et engagée par le gouvernement.

Les éléments factuels relevés dans le rapport de la cour des comptes avaient pour certains déjà fait l'objet en juillet 2013 d'**une mission commune d'information du Sénat sur la filière viande en France et en Europe, créée pour déterminer les conditions nécessaires au rétablissement de la confiance du consommateur**. Vous trouverez un article très intéressant concernant les 40 propositions de cette commission sur le lien suivant : <http://wikiagri.fr/articles/quarante-propositions-pour-relancer-la-filiere-viande-en-france/677>

Il est à noter que le gouvernement a ignoré les propositions contenues dans ce rapport, notamment celles concernant les effectifs et les moyens. Au contraire c'est au moins 800 postes sur le BOP 206 (sécurité sanitaire) qui ont été supprimés depuis ces 5 dernières années, de l'aveu même de la DGAL et de la commission des finances de l'assemblée nationale.

Quelque rappel de ces propositions:

Proposition n° 2 : Renforcer les contrôles des établissements de 4e transformation, en particulier dans le secteur des plats préparés.

Proposition n° 3 : Approfondir la coopération entre services de contrôle des États membres de l'Union européenne chargés de la lutte contre les fraudes alimentaires.

Proposition n° 4 : Durcir les sanctions en cas de tromperie du consommateur sur les denrées alimentaires.

Proposition n° 5 : Intensifier les contrôles sanitaires effectués auprès des établissements de remise directe et de restauration collective.

Proposition n° 6 : Systématiser les visites sanitaires en élevage, notamment pour les élevages hors sol de porcs et volailles.

Proposition n° 7 : Maintenir un dispositif public indépendant de contrôle des abattoirs qui assure un niveau d'exigence sanitaire élevé et égal sur l'ensemble du territoire national.

Proposition n° 8 : Renforcer les effectifs des services de contrôle relevant de la DGAL et de la DGCCRF.

Bien au contraire, les orientations imposées par la DGAL et notre ministère ont consisté à diminuer tous ces contrôles et notamment de les diviser par deux pour la remise directe et la restauration sociale

En outre, dans le communiqué de presse du MAAF, le maintien des effectifs est un leurre car ce sont les effectifs cibles et globaux qui sont concernés. En réalité dans de nombreux services, cela se traduit par le non remplacement des départs à la retraite. Sur le terrain il devient de plus en plus difficile d'effectuer nos missions à cause du manque flagrant d'effectifs et cela se traduit par un repli sur ce qui est considéré comme prioritaire : import/export, alertes et tiac. La suite est donc prévisible : nous ne serons plus efficaces et il ne restera plus qu'à tout liquider et dispatcher les agents en vertu de la loi mobilité de 2011.

La balle est dans le camp du ministre et vous pouvez compter sur le SNUITAM-FSU pour mobiliser les personnels et interpeller les pouvoirs publics pour écrire un autre scénario. Le pire n'est pas inéluctable...

Permanence MAAF

SNUITAM-FSU - DRAAF Bretagne
15 avenue de Cucillé - 35047 RENNES Cedex
tél : 02 99 28 22 99 37 - fax : 02 99 28 20 83

Permanence MEDDE-METL

SNUITAM-FSU - DRIEA
21, rue Miollis 75015 Paris
Tél. 01 40 61 82 37